

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 avril 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

SIGNATURE DU LIVRE D'OR DE LA VILLE PAR M. NICOLAS FOURNIER.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 913-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 913-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 et le Règlement de construction numéro 152-2005 afin d'actualiser les normes**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 914-2024

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 914-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'actualiser les normes relatives à l'architecture** avec certaines modifications qui ont été apportées depuis la présentation du premier projet. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 40.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 24-13975

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.21 Vente de casiers à l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de Beauce-Sud.

8.4 Rapport d'embauche de 6 animateurs chefs pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-13976

Séance ordinaire du 25 mars 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-13977

Adoption du premier projet de Règlement numéro 915-2024

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 915-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les marges de recul pour des terrains le long de la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 8 avril 2024 au 13 mai 2024 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 mai 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 915-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Renaud Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 913-2024 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 et le Règlement de construction numéro 152-2005 afin d'actualiser les normes**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 24-13978

Adoption du Règlement numéro 912-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 912-2024 concernant la division du territoire de la municipalité en 8 districts électoraux soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 912-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTIONS NO 24-13979

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 27 mars 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 768 422,09 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 768 422,09 \$ couvrant la période du 15 mars 2024 au 27 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13980

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.	39 583,59 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	42 957,54 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'asphalte froid** pour une période de 12 mois débutant le 17 avril 2024 pour un montant total de **39 583,59 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13981

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande
de matériel en vrac pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
	<u>groupe 1</u>	<u>groupe 2</u>
EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC.	aucun prix	202 153,07 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	100 359,38 \$	242 720,27 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	aucun prix	255 372,12 \$

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et les plus avantageuses d'accepter pour chacun des groupes sont celles déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1** et par **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge le contrat à **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (abrasif de pierres concassées lavées) pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 au montant de 100 359,38 \$**, incluant toutes les taxes applicables et à **EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. pour le groupe 2 (granulat de pierres concassées) pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 au montant de 202 153,07 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux soumissions déposées et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13982

Renouvellement du contrat pour la fourniture de cellulaire avec forfaits
pour une période de 24 mois

ATTENDU : que le contrat actuel prévoit un renouvellement des cellulaires en juin 2024 ;

ATTENDU : que les forfaits mensuels que nous avons déjà demeurent les mêmes;

ATTENDU : que le montant total incluant cellulaires et forfaits pour une période de 24 mois est de 111 283,62 \$ incluant toutes les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du contrat pour la fourniture de cellulaires avec forfaits avec **TELUS MOBILITÉ** pour un montant de **111 283,62 \$** incluant toutes les taxes applicables pour une période de 24 mois.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune des années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13983

Octroi d'un contrat pour le remplacement des contrôleurs d'accès à l'hôtel de ville

ATTENDU : que le système d'accès des portes de l'hôtel de ville doit être remplacé;

ATTENDU : que le logiciel de gestion demeure le même et que le projet se résume au remplacement des lecteurs de portes ainsi que des contrôleurs;

ATTENDU : que l'entreprise Panavidéo inc. nous propose le remplacement des lecteurs de 10 portes de l'hôtel de ville pour un montant total de 36 121,82 \$ incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : la recommandation de M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'informatique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie un contrat auprès de l'entreprise **PANAVIDÉO INC. pour le remplacement des lecteurs de 10 portes à l'hôtel de ville** pour un montant total de **36 121,82 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13984

Mandat à Ubéo inc. pour poursuivre le plan de communication pour la candidature de la Ville pour la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : la banque d'heures déjà octroyée à Ubéo inc. pour leur expertise en marketing et communication afin de débiter un plan de communication pour soutenir la candidature de la Ville en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027.

ATTENDU : que la banque d'heures est écoulee et qu'il reste encore beaucoup de travail pour poursuivre le plan de communication pour la candidature de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une banque d'heures pour un montant maximal de 50 000 \$ incluant toutes les taxes applicables à Ubéo inc. afin de poursuivre le plan de communication pour la candidature de la Ville en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13985

Autorisation de conclure un contrat de gré à gré suite à un avis d'intention pour la modification et l'optimisation du système de réfrigération au CO₂

ATTENDU : qu'un avis d'intention a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'effet que la Ville de Saint-Georges a l'intention de conclure un contrat de gré à gré pour la modification et l'optimisation du système de réfrigération au CO₂;

ATTENDU : qu'au terme de l'avis d'intention aucun autre fournisseur n'a démontré son intérêt à soumissionner;

ATTENDU : que l'entreprise BONAIRSD INC. nous propose la modification et l'optimisation du système de réfrigération au CO₂ de la glace Canam pour un montant total de 458 865,23 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de conclure un contrat de gré à gré suite à un avis d'intention auprès de **BONAIRSD INC. pour un montant total de 458 865,23 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13986

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue sur une longueur d'environ 265 mètres afin d'y construire 6 habitations jumelées, 3 multifamiliales de 6 logements chacun et 2 habitations unifamiliales en rangées (5 logements) et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue, sur une longueur d'environ 265 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-13987

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un

prolongement des services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Robert Bernard inc. d'une longueur d'environ 265 mètres de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue, dossier numéro 158140543 daté du 5 mars 2024 et révisé le 25 mars 2024 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13988

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. demande un prolongement des services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Robert Bernard inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13989

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12120, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande de la nouvelle locataire du restaurant situé dans les locaux du Grand Marché qui désire installer une enseigne sur le bâtiment situé au 12120, 1^{re} Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour installer une enseigne sur le bâtiment situé au 12120, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13990

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières par l'organisme Coopérative Aide Chez Soi en Beauce

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice des Services juridiques et du Service des ressources humaines dans lequel elle recommande que la Ville ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières formulée par l'organisme Coopérative Aide Chez Soi en Beauce auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières déposée par l'organisme Coopérative Aide Chez Soi en Beauce auprès de la Commission municipale du Québec, dans la mesure où cette dernière confirme que ladite demande répond entièrement aux critères prévus par la loi pour de telles exonérations.

QUE les Services juridiques soient mandatés pour faire les représentations jugées nécessaires dans l'éventualité où la Commission municipale du Québec requerrait elle-même la tenue d'une audition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13991

Modification de la structure salariale des emplois non syndiqués

ATTENDU : la recommandation préparée par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter la modification de la structure salariale des emplois non syndiqués;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la modification de la structure salariale des emplois non syndiqués pour la période débutant le 1^{er} mai 2024 telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13992

Modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués

ATTENDU : la recommandation préparée par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter la modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la modification de la structure salariale des emplois d'été non syndiqués pour la période débutant le 1^{er} mai 2024 telle que présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13993

Prolongation du poste de régisseur – Ski et plein air par intérim

ATTENDU : la Résolution numéro 23-13339 du 27 février 2023 dans laquelle le conseil acceptait la nomination de M. Pier-Alexandre Lagrange à titre de régisseur – Ski et plein air par intérim pour le Service des loisirs et de la culture jusqu'au 30 mars 2024;

ATTENDU : qu'il est nécessaire de prolonger la durée du remplacement;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil prolonge la nomination de M. Pier-Alexandre Lagrange à titre de régisseur – Ski et plein air par intérim au Service des loisirs et de la culture pour une période indéterminée selon les conditions de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13994

Démission d'une brigadière scolaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Marie-Ève Deshaies à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines;

ATTENDU : la recommandation de M. Pascal Doyon, chef de Division – Relations de travail et SST et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Marie-Ève Deshaies à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 20 mars 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13995

Démission d'un employé pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Steeven Poulin à l'effet qu'il démissionne de son poste à titre de chef d'équipe pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Steeven Poulin à titre de chef d'équipe pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 20 avril 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13996

Embauche d'une hortultrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher une hortultrice pour le Service des travaux publics pour une période temporaire, en remplacement d'un congé de maternité;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mireille Laflamme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Mireille Laflamme à titre d'hortultrice au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (FCFP), Section locale 5197, cols bleus (90% du taux d'occupation), et ce, à compter du 9 avril 2024 jusqu'au retour du congé de maternité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13997

Mise à jour du permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU : que M. Steeve Simard, régisseur – Aréna et installations aquatiques a été désigné comme personne chargée d'administrer le permis d'alcool pour le centre sportif Lacroix-Dutil par la résolution numéro 23-13568;

ATTENDU : le départ de M. Steeve Simard;

ATTENDU : que le nom du responsable doit être modifié pour celui de M. Michel Mercier, chef de Division – Entretien immeubles et équipements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne M. Michel Mercier, chef de Division – Entretien immeubles et équipements comme personne chargée d'administrer le permis d'alcool pour le centre sportif Lacroix-Dutil (établissement numéro 340950).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13998

Modification des durées de stationnement du Stationnement de la Promenade

ATTENDU : la demande des propriétaires et des commerçants entre la 1^{re} Avenue et la promenade Redmond, de la 116^e Rue à la 118^e Rue, concernant les durées de stationnement;

ATTENDU : les discussions intervenues à ce sujet ;

ATTENDU : que les directives et durées de stationnement se retrouvent dans la Politique de gestion des stationnements publics municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de modifier la durée de certains stationnements du Stationnement de la Promenade conformément au plan annexé à la présente résolution en date du 18 mars 2024 et que l'annexe B de la Politique de gestion des stationnements publics municipaux soit remplacée.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à procéder à l'affichage des durées de stationnement conformément à ce plan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-13999

Vente de casiers à l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de Beauce-Sud

ATTENDU : que l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de Beauce-Sud a besoin d'équipements dans le cadre de son projet TAPAJ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges procédera à la vente de gré à gré de 10 casiers à l'organisme;

ATTENDU : que ces équipements ne sont plus affectés à l'utilité publique;

ATTENDU : que la valeur estimée de ces biens est d'environ 250 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre de gré à gré à l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi de Beauce-Sud, 10 casiers, pour la somme de 250 \$ incluant toutes les taxes applicables et confirme que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MARS 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mars est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 RESPONSABLES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 responsables pour la période du 8 avril 2024 au 31 décembre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 6 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 6 responsables de plateaux sportifs pour la période du 7 avril 2024 au 23 novembre 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 6 ANIMATEURS CHEFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 6 animateurs chefs pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le conseil d'administration et l'assemblée générale de Taxibus Saint-Georges, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le conseil d'administration et l'assemblée générale de Taxibus Saint-Georges et sur le comité des loisirs et de la culture et par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une réunion du Bercail et sur le comité des loisirs et de la culture.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Morin et M. Robert Lejeune émettent des commentaires sur les négociations en cours avec le Service des loisirs et de la culture.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 19, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
